



### **Déclaration FSU au CTA du 18 février 2021**

La circulation active des nouveaux variants dans les écoles et établissements scolaires, que les protocoles renforcés puis allégés ne freinent absolument pas, non seulement entrave le fonctionnement de nombre d'entre eux, mais également expose les personnels et les usager-eres. Les moyens sont toujours aussi indigents pour faire face aux contraintes fortes que la crise sanitaire engendre.

Le manque de moyens, alourdit la charge de travail de tou.tes et rend le quotidien professionnel des personnels de plus en plus difficile à supporter. Les dotations complémentaires en contractuel-les pour le premier degré et en AED pour le second degré, attribuées en novembre s'arrêteront après les vacances de février. En l'absence de nouvelles dotations et compte-tenu de la situation sanitaire, comment les écoles et les établissements feront-ils face ? Sans moyens supplémentaires, de nombreuses vies scolaires, déjà épuisées, ne pourront mener à bien leurs missions. La FSU demande à ce que ces contrats soient poursuivis au-delà des vacances d'hiver. La FSU s'inquiète des conséquences de ce manque de moyens sur les conditions d'apprentissages des élèves et leur réussite scolaire.

L'absence de concertation avec les personnels et leurs organisations syndicales représentatives sur la gestion de la crise sanitaire à l'Education Nationale et l'absence d'anticipation sur les possibles évolutions placent personnels et usager-eres dans l'incertitude et créent un contexte particulièrement anxiogène.

Alors que la situation sanitaire nécessite des équipes pluri-professionnelles complètes, le gouvernement envisage de mettre en œuvre la décentralisation des infirmier-eres de l'Education Nationale, privant les élèves de l'accès aux consultations infirmières au service de la réussite scolaire ! Attachée à l'unité des équipes éducatives, la FSU rappelle sa plus vive opposition aux transferts de missions envisagés dans l'avant-projet de loi 4D, notamment la santé scolaire. Les infirmier-eres doivent rester personnels de l'Education nationale et sous l'autorité de celle-ci. Dans le cadre de la venue du Ministre à Nantes, le cabinet du Ministre a rappelé aux organisations syndicales présentes, en audience, que celui-ci s'oppose aussi à la sortie de ses personnels de l'Education Nationale. De même, la proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et simplification, dans son article 1 bis A, cherchait une nouvelle fois à recréer un service médico-scolaire regroupant les médecins, les infirmier-eres, les assistant-es de service social et les Psy EN. Retiré en commission au Sénat, cet article ne doit pas être réintroduit en commission mixte paritaire, cette orientation médicalisante doit être définitivement écartée.

La FSU s'oppose aussi à la multiplication des autorités fonctionnelles comme celle dont pourraient être victimes les adjoint-es-gestionnaires. Pour la FSU, ces projets de dispositions de l'avant-projet de loi 4D et de la loi santé doivent être abandonnées.

Alors que la baisse des effectifs du 1er degré devrait permettre une approche qualitative globale de l'Ecole, le ministre fidèle à sa logique de casse et de communication n'octroie pas les moyens suffisants. Ainsi, 50 classes ferment.dans le Maine et Loire, plus de 40 en Sarthe même chose en Vendée, 20 en Mayenne, fragilisant les écoles rurales et cassant le moral de l'ensemble des personnels. Dans tous les départements, les dotations ne couvriront pas les dédoublements des

grandes sections et les besoins de remplaçants. Les départements ne peuvent prendre en compte la globalité de la difficulté scolaire : pas de renforcement des RASED, pas de création de classes spécialisées alors que bon nombre d'élèves sont en attente d'une prise en charge. Les élèves ayant des notifications MDPH pour des ITEP ou des IME n'ont pas de places et sont dans les classes ordinaires. Leur prise en charge épuise les équipes et augmente les besoins en remplacement. Aucune réponse n'est donnée aux équipes et aux familles en attente de solutions...C'est inacceptable.

Il y a donc le discours : la lutte contre le décrochage scolaire et la réalité : le manque de moyens.

Vos arbitrages dans la répartition des moyens académiques ressemblent donc à une cote mal taillée.

Ce sont nos élèves, leurs familles et les enseignant·es qui en paient le prix.

Tout cela s'ajoute au contexte sanitaire qui a occasionné des journées d'apprentissages en moins, faute d'enseignant·es. Comment faire classe, dans les conditions actuelles alors que les personnels remplaçants manquent partout. Combien d'enseignant·es, de directrices et directeurs d'école ont dû surseoir à la mise en œuvre du protocole et brasser les élèves, faute d'enseignant·es ? Epuisé·es, il n'y a pas d'autre mot pour décrire l'état des personnels du premier degré de l'académie. Cet épuisement est dû aux errements et revirements de notre ministre sur la mise en œuvre des différents protocoles sanitaires mais aussi et surtout à la lassitude de fausses promesses et d'une politique hostile envers l'école publique et ses personnels.

Dans le second degré, il n'est pas possible de faire reposer sur les établissements et leurs équipes les choix de scolarisation des élèves et d'impératifs sanitaires.

En décembre, le rectorat de Nantes a utilisé, pour rémunérer des agent·es contractuel·les, des crédits habituellement destinés à la rémunération des intervenant·es extérieurs, faisant subir à ces personnels une dégradation sans précédent de leurs conditions de travail, malgré les engagements donnés pour que leur rémunération soit identique à celle qu'elle aurait été si leur contrat n'avait pas été interrompu. Nous constatons depuis début janvier que de nombreux remplacements ne sont pas assurés dans des disciplines qui ne sont pas en tension, alors que des remplaçant·es peuvent être disponibles pour les effectuer.

La gestion des moyens que vous nous proposez s'apparente au petit singe qui ne veut rien voir et rien entendre. Et, comme d'autres, vous êtes responsable, M le Recteur, de ces gestions erratiques car rien n'a été fait en amont pour permettre un suivi de scolarité digne de la 7ème puissance économique mondiale.

La revalorisation « historique » vantée par le Ministre n'en est pas une : tout au plus quelques miettes pour quelques-un·es. Pas de dégel du point d'indice, pas de revalorisation pour les AED et AESH, pas de plan de titularisation pour les contractuel·les et des concours qui ne font pas le plein faute d'attractivité. Les propositions du Grenelle de l'Education ne cherchent qu'à mettre en œuvre les mesures chères au Ministre : l'autonomie des établissements qui entraîne la mise en concurrence de ces derniers et de leurs personnels, le salaire au « mérite » faisant la part belle à l'individualisation contre les logiques collectives.

L'expérimentation à l'ordre du jour de ce CTA concernant l'éducation prioritaire prévoit une contractualisation dont la logique va faire éclater le cadre national de l'Education Prioritaire. Aucune garantie sur le maintien de l'actuelle carte de l'Education Prioritaire au-delà de la rentrée 2021 n'est donnée. Le financement exceptionnel annoncé ne s'applique qu'à la première année de l'expérimentation. Il ne consiste dans le 1er degré qu'en 10 ETP et dans le second degré qu'en crédits pédagogiques, IMP, heures supplémentaires exceptionnelles, renforcement du dispositif « Devoirs Faits », des fonds sociaux et de l'école ouverte. Aucune création d'emploi n'est prévue dans le second degré et celles prévues dans le premier degré ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée de réduction des inégalités scolaires. L'élaboration des projets pour obtenir ces quelques moyens supplémentaires accroîtra la charge de travail, déjà lourde, ainsi que les pressions sur les personnels. Pour la FSU, la labellisation EP est une reconnaissance d'un contexte spécifique au travers de quelques indicateurs nationaux significatifs, permettant l'octroi de moyens pour les

écoles, les établissements et une reconnaissance pour les agent·es. La FSU demande l'abandon de cette expérimentation et revendique un élargissement de la carte de l'Education Prioritaire pour une politique ambitieuse visant la réussite de toutes et tous les élèves, dans un projet global de démocratisation.

Depuis plusieurs années, la politique menée à l'Education Nationale consiste à diminuer les moyens au détriment des conditions de travail des personnels et des conditions d'enseignement pour les élèves. La crise sanitaire a lourdement affecté la scolarité de nombre d'entre eux et la réussite de tous les jeunes nécessite un investissement conséquent dans le Service Public d'Education. A rebours de cette urgence, nous avons constaté le 22 janvier dernier que 212 501 312,60 € n'avaient pas été dépensés sur le budget 2020 et qu'ils étaient reportés sur le budget 2021. Dans la situation actuelle, la FSU s'indigne qu'on puisse faire de telles économies sur le dos de la jeunesse et des agent·es du service public et qu'on ne réponde aux besoins patents ni des élèves et ni des personnels. Pour la FSU, l'heure est plus que jamais à un plan d'urgence pour le Service Public d'Education passant par une véritable programmation pluriannuelle, ambitieuse, de créations de postes dans tous les degrés, dans les services administratifs, techniques, sociaux et de santé, et de revalorisation des carrières et des rémunérations de tous les métiers de l'éducation.

Enfin, la FSU des Pays de la Loire souhaite réaffirmer son attachement à la représentativité issue des élections professionnelles de décembre 2018. Elle demande donc à ce que l'ensemble des Groupes de Travail et instances réunis le soient sur la base des résultats à ces élections et que la place des organisations syndicales n'y soit pas réduite. Ne pas respecter la représentativité qui en est issue, c'est ne pas respecter la voix des personnels qui se sont exprimés lors de ces élections. Cela constituerait un mauvais signe à l'approche des élections professionnelles.